

L'EXPERTISE PRO

EN RHÔNE-ALPES



Professions libérales

Artisans

Commerçants

TPE

VALORISER VOS PLACEMENTS



CAISSE D'EPARGNE
RHÔNE ALPES

VOUS AVEZ DES BESOINS PROS NOUS AVONS DES SOLUTIONS PROS

Préparer votre retraite ou constituer un complément de revenus, réaliser vos projets personnels et familiaux, ou encore construire un patrimoine... Quel que soit votre objectif, il passe par la valorisation de votre épargne. Profitez de l'expertise de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes en la matière pour bénéficier de solutions adaptées.

Votre Chargé d'Affaires Professionnels s'engage à répondre à vos attentes professionnelles et privées. Il est à votre disposition pour vous rencontrer dans votre agence Caisse d'Epargne ou se déplace dans vos locaux.

OPTIMISER VOTRE TRÉSORERIE

- ▶ Votre compte courant est rémunéré dès le 1^{er} euro
- ▶ Vous faites fructifier vos excédents de trésorerie

CONSTITUER UNE ÉPARGNE RETRAITE

- ▶ Vous financez votre retraite en réalisant des économies d'impôts
- ▶ Vous profitez des avantages de l'épargne salariale défiscalisée

VALORISER VOTRE ÉPARGNE À TITRE PRIVÉ

- ▶ Vous avez accès à une large gamme de solutions
- ▶ Vous bénéficiez de notre expertise en gestion de patrimoine

OPTIMISER VOTRE TRÉSORERIE

VOTRE COMPTE COURANT EST RÉMUNÉRÉ DÈS LE 1^{ER} EURO⁽¹⁾

À la Caisse d'Epargne, l'argent de votre compte courant professionnel travaille en permanence. Les intérêts sont calculés sur le solde créditeur journalier éventuel de votre compte⁽²⁾.



CONSTITUER UNE ÉPARGNE RETRAITE

VOUS FINANCEZ VOTRE RETRAITE EN RÉALISANT DES ÉCONOMIES D'IMPÔTS⁽³⁾

Ecureuil Retraite Pro⁽⁴⁾ est un contrat d'assurance vie multisupport spécialement conçu pour les indépendants⁽⁵⁾, qui vous permet de constituer un complément de revenu pour votre retraite. Souscrit dans le cadre de la loi Madelin, ce contrat a aussi l'avantage de vous faire réaliser des économies d'impôts (versements déductibles de votre bénéfice imposable).

VOUS FAITES FRUCTIFIER VOS EXCÉDENTS DE TRÉSORERIE

Pour optimiser vos excédents de trésorerie, nous vous proposons une large gamme de placements souples et sécurisés :

- **Fonds Communs de Placements monétaires** : nous avons sélectionné une gamme de Fonds Communs de Placements adaptés à vos besoins.
- **Compte à terme** : vous faites un versement unique pour une durée que vous définissez vous-même et la rémunération est connue à l'avance.

EN PRATIQUE

- Avec l'aide de votre Conseiller, vous fixez vous-même les montants versés sur votre contrat et leur fréquence⁽⁶⁾, selon votre capacité d'épargne et les cycles de votre activité. Vous pouvez modifier ces versements.
- L'épargne constituée devient disponible à la date de votre départ à la retraite sous forme de rente viagère⁽⁷⁾.

BON À SAVOIR

Avec une assurance vie multisupport, vous soumettez les montants investis aux fluctuations du marché, à la hausse comme à la baisse. A vous de faire votre choix parmi les 3 modes de gestion proposés, selon que vous privilégiez la prudence ou la prise de risque⁽⁷⁾.



(1) Selon les conditions et la tarification en vigueur.
(2) Les intérêts sont imposables dans les conditions réglementaires en vigueur.



(3) Sous réserve des dispositions fiscales en vigueur.
(4) Selon les conditions générales et particulières du contrat et de la notice d'informations. Ecureuil Retraite Pro est un contrat d'assurance vie de groupe de type multisupport souscrit par l'association APER auprès de Natixis Assurances Partenaires, entreprise régie par le Code des Assurances et distribué par la Caisse d'Epargne.
(5) Travailleurs non salariés, non agricoles.
(6) L'avantage fiscal est conditionné au caractère régulier des versements dans leur montant et leur périodicité.
(7) Selon les conditions générales et particulières du contrat.

VALORISER VOTRE ÉPARGNE À TITRE PRIVÉ

VOUS PROFITEZ DES AVANTAGES DE L'ÉPARGNE SALARIALE DÉFISCALISÉE⁽⁸⁾

Notre solution **Box Office** d'épargne salariale permet de mettre en place un complément de rémunération, pour votre entreprise et vos salariés⁽⁹⁾, sans charge ni impôt⁽¹⁰⁾.

Vous disposez de 2 volets complémentaires :

- Le PEI⁽¹¹⁾ : épargne à 5 ans pour financer vos projets à moyen terme,
- Le PERCO-I⁽¹²⁾ : épargne long terme pour vous constituer un complément de retraite. Vous pourrez disposer de votre épargne au moment de votre départ en retraite sous forme d'un capital totalement exonéré⁽¹³⁾ versé immédiatement et/ou sous forme d'une rente viagère partiellement défiscalisée⁽¹³⁾.

L'épargne salariale offre une fiscalité avantageuse⁽¹⁰⁾ à la fois pour l'entreprise et pour l'épargnant : les plus-values et l'abondement (versement facultatif de l'entreprise) peuvent bénéficier d'exonérations fiscales et sociales⁽¹⁰⁾.

Vous bénéficiez de l'expertise du leader de l'épargne salariale en France : Natixis Interépargne⁽¹⁴⁾.

VOUS AVEZ ACCÈS À UNE LARGE GAMME DE SOLUTIONS

Vous pouvez compter sur le savoir-faire de votre Chargé d'Affaires Professionnels pour valoriser votre épargne. Parmi notre gamme de placements à **court, moyen et long terme**, il saura vous conseiller en fonction de vos objectifs de performance et du niveau de risque que vous êtes prêt à accepter.

VOUS BÉNÉFICIEZ DE NOTRE EXPERTISE EN GESTION DE PATRIMOINE

Nos experts en **Gestion Privée** sont reconnus pour la qualité de leurs conseils juridiques, fiscaux et financiers. Ils vous apportent des solutions sur mesure et un suivi très personnalisé.



Ils sont à votre disposition pour répondre à tous vos besoins patrimoniaux : valorisation, optimisation fiscale, protection et transmission du patrimoine privé et professionnel.

SPÉCIAL PROFESSIONS LIBÉRALES

- Découvrez **ES-PL**, la solution d'épargne salariale conçue tout spécialement pour les professions libérales, avec l'Union Nationale des Professions Libérales.

(8) Sous réserve des dispositions fiscales en vigueur.

(9) Réservé aux entreprises de 1 à 50 salariés. Ouvert au chef d'entreprise, au conjoint collaborateur ou associé, et aux salariés avec une ancienneté minimale de 3 mois dans l'entreprise.

(10) Selon les dispositions fiscales en vigueur et les conditions générales et particulières du contrat.

(11) Plan d'Epargne Interentreprises.

(12) Plan d'Epargne Retraite Collectif Interentreprises.

(13) Hors prélevements sociaux sur les plus values.

(14) Box Office et ES-PL sont des contrats de Natixis Interépargne, société anonyme au capital social de 8 890 784 b - SIREN 692 012 669 RCS Paris - Siège social 30 av. Pierre Mendès France 75013 Paris.



Professions libérales
Artisans
Commerçants
TPE

VALORISER VOS PLACEMENTS

■■■■■ VOTRE SERVICE D'ASSISTANCE EN LIGNE

CERA DIRECT PRO

Téléphone : 04 76 28 34 80
directpro@cera.caisse-epargne.fr

Du mardi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h
Le samedi de 8h45 à 13h30



www.caisse-epargne.fr

Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes - Banque coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du code monétaire et financier - Société anonyme et coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 755 885 360 euros - 42 boulevard Eugène Deruelle, 69003 Lyon - 384 006 029 RCS Lyon. Intermediaire d'assurances, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07004760. Communication à caractère publicitaire. Conditions au 01/01/2014.